

PRÉ-LECTURE

Symposium international sur les transitions de la protection de l'enfance 2023

Introduction

Nous sommes très heureux de vous accueillir au **Symposium international sur les transitions de la protection de l'enfance qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2023**. Nous avons mis au point cette trousse de pré-lecture afin de vous aider à vous préparer pour le symposium et de partager des informations sur la situation actuelle de la **politique, pratique et recherche** en ce qui a trait aux transitions de la protection de l'enfance.

Le défi et les possibilités

Chaque année au Canada, des milliers de jeunes pris en charge atteignent le seuil d'âge d'inadmissibilité imposé par la loi et ne sont donc plus admissibles aux soutiens et aux services disponibles dans le cadre du système de la protection de l'enfance. Ces jeunes connaissent des résultats sociaux et économiques nettement différents de ceux des autres jeunes – des taux plus élevés d'itinérance et d'insécurité du logement, des niveaux d'éducation plus faibles et une santé physique et santé mentale¹ inférieures.

Si ces défis sont considérables, nous avons cependant des raisons d'être optimistes à l'heure actuelle. Partout au Canada (et à l'étranger), les gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour soutenir les jeunes en transition. Les partenaires communautaires continuent de trouver des moyens novateurs d'entrer en contact avec les jeunes vulnérables et de leur fournir des soutiens et des services intégrés. Les chercheurs contribuent à l'élaboration d'une base de données probantes de plus en plus importante sur les expériences des jeunes qui quittent le système de la prise en charge et sur les interventions qui les aident de manière efficace.

Le symposium continuera sur cette lancée en rassemblant les leaders du changement canadiens qui défendent cette question afin de diffuser des connaissances sur ce qui fonctionne, encourager la cocréation de solutions nouvelles et établir des partenariats durables et viables.

Cadre

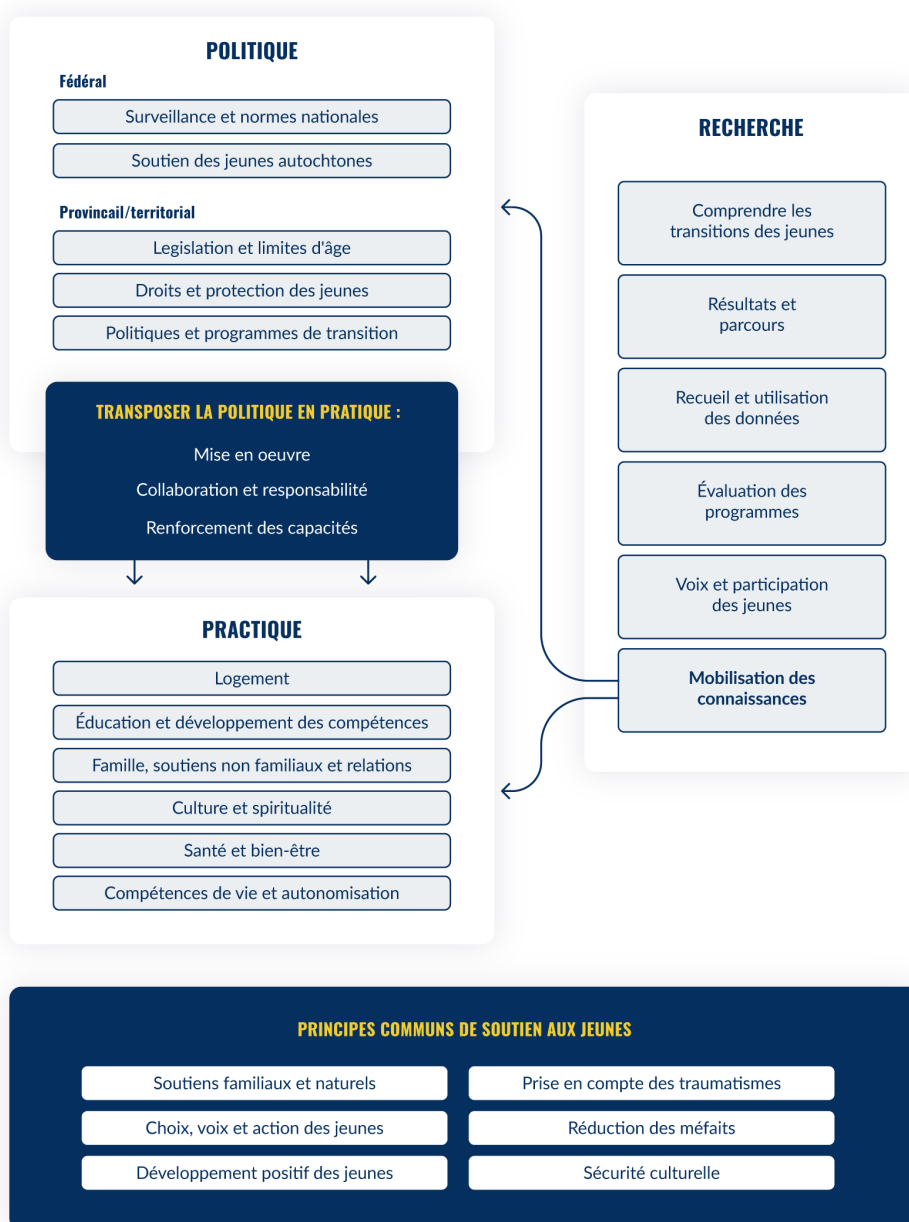
La question des transitions de la protection de l'enfance est complexe et multiforme. Pour nous aider à parvenir à une compréhension commune de cette question et pour structurer le programme et les discussions du symposium, nous avons élaboré l'ébauche d'un **Cadre pour les transitions de la protection de l'enfance (voir Tableau 1)**. Ce cadre permet de cartographier les différents éléments du

¹ Vous trouverez des aperçus utiles issus de la recherche canadienne et internationale sur les résultats des jeunes qui quittent la charge, voir Kovarikova, J. (2017) [Exploring Youth Outcomes After Aging-Out of Care](#). Toronto : Office of the Provincial Advocate for Children and Youth; Youth.Gov (s.d.) [Young Adults Formerly in Foster Care: Challenges and Solutions](#); Sansone, G., Fallon, B., Miller, S., Birken, C., Denburg, A., Jenkins, J., Levine, J., Mishna, F., Sokolowski, M. et Stewart, S. (2020). [Children Aging Out of Care](#) Toronto : Fraser Mustard Institute of Human Development, Université de Toronto.

système (et leurs interconnexions) qui influencent les trajectoires des jeunes lorsqu'ils passent de la protection de l'enfance à la protection de la jeunesse.

Ce cadre repose sur trois piliers : **la politique, la pratique et la recherche**. Ces piliers s'appuient sur l'ébauche d'un ensemble de **principes communs pour soutenir les jeunes**. Ces principes constituent « l'étoile polaire » pour le développement de politiques, de pratiques et de recherches adaptées aux besoins des jeunes en transition depuis la protection de l'enfance. Dans les sections suivantes, nous présentons une vue d'ensemble de chaque composante du cadre, y compris l'état actuel, les pratiques prometteuses et les parcours potentiels pour aller de l'avant.

Tableau 1 : Cadre pour les transitions de la protection de l'enfance



Politique

Les gouvernements ont pour mandat d'adopter des lois, de financer et de mettre en œuvre des programmes, et d'établir des partenariats avec les communautés pour appuyer les jeunes lorsqu'ils sortent du système de la protection de l'enfance.

Politiques et législation fédérales

SURVEILLANCE ET NORMES NATIONALES

Le Canada est unique parmi de nombreux pays comparables en ce que le gouvernement fédéral ne joue pas un rôle direct dans la législation et le financement de la protection de l'enfance (à l'exception des services financés par le gouvernement fédéral pour les enfants des Premières nations vivant sur les réserves). Ceci a entraîné un système décousu de soutien aux jeunes en transition dans l'ensemble du Canada.

Les experts et les défenseurs ont proposé que le gouvernement fédéral joue un rôle plus actif pour s'assurer que les jeunes en transition partout au Canada reçoivent le soutien dont ils ont besoin, quelle que soit leur province ou territoire de résidence. La stratégie « Vers un chez-soi » du gouvernement fédéral a déjà souligné son engagement à réduire le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance, ce qui, étant donné le lien bien documenté qui existe entre la participation à la protection de l'enfance et l'itinérance, procure un fondement pour l'action fédérale dans ce domaine.

Les propositions spécifiques de mesures fédérales établies par l'analyse documentaire² et les entretiens comprennent les suivantes :

- Établissement de normes nationales pour appuyer les jeunes en transition.
- Rôle de premier plan dans la mobilisation, le partage et la présentation des meilleures pratiques en matière de transition des jeunes.
- Élaboration d'une approche de planification de transitions cohérente à mettre en œuvre dans tout le Canada.
- Création d'une stratégie harmonisée de recherche nationale, de systèmes de suivi des données et de partage des données pour les jeunes en transition.

² Doucet, M. et Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada: Policy Brief](#). Child Welfare League of Canada; Nichols, N., Schwan, K., Gaetz, S., Redman, M., French, D., Kidd, S., O'Grady, B. (2017). [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#). Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance; Doucet, M. et le National Council of Youth in Care Advocates (2020) [A Long Road Paved with Solutions: 'Aging out' of care reports in Canada](#); Shewchuk, S., Gaetz, S. et French, D. (2020) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#) Observatoire canadien sur l'itinérance (Hub Solutions).

L'encadré 1 ci-dessous présente des exemples de participation du gouvernement national aux transitions des jeunes dans des juridictions fédérales comparables (Australie et États-Unis) qui pourraient offrir des enseignements et des orientations utiles pour le Canada.

Encadré 1 : Implication du gouvernement fédéral dans les transitions des jeunes de la protection de l'enfance

Australie

Tout comme au Canada, en Australie, les systèmes de la protection de l'enfance relèvent de la compétence des gouvernements des États. Cependant, le gouvernement fédéral joue un rôle actif dans le soutien des transitions des jeunes en fournissant une aide financière aux jeunes qui quittent les structures d'accueil. En 2011, le gouvernement fédéral a également élaboré des normes nationales pour les jeunes en transition, exigeant que les programmes et les lignes directrices des États soient conformes à ces normes nationales³.

États-Unis

Aux États-Unis, la protection de l'enfance est essentiellement la responsabilité des États, mais le gouvernement fédéral a passé une loi qui comprend des dispositions relatives aux jeunes qui quittent le système de la prise en charge. Le Fostering Connections to Success and Increasing Adoptions Act de 2008 a élargi les bons de vie autonome et d'éducation et a imposé aux États d'élaborer des plans de transition pour les jeunes à risque qui quittent le système de la prise en charge. Plus récemment, la loi de 2018 sur les services de prévention de la famille (Family First Prevention Services Act) a établi un nouveau programme visant à fournir un financement supplémentaire aux États afin de soutenir les jeunes qui quittent le système de la prise en charge jusqu'à l'âge de 23 ans⁴.

SOUTIEN DES JEUNES AUTOCHTONES

Le gouvernement canadien joue un rôle direct dans le financement des services de la protection de l'enfance pour les enfants des Premières nations vivant sur les réserves par le biais du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (alors que toutes les autres agences de protection de l'enfance sont financées par les provinces ou les territoires). Ce programme finance les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations qui sont établies, gérées et contrôlées par les Premières nations et déléguées par les autorités provinciales pour fournir des services de prévention et de protection.

³ Sansone, et al. (2020). [Children Aging Out of Care](#); Gouvernement de l'Australie (2020) [National Framework for Protecting Australia's Children 2009-2020](#)

⁴ Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#).

Au cours de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'est engagé à étendre le soutien aux jeunes des Premières nations qui sortaient du système de la protection de l'enfance et, en 2022, Services aux Autochtones Canada a présenté de nouveaux services de soutien pour les individus ayant atteint l'âge majoritaire dans le cadre d'une réforme plus large du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Les fournisseurs de services autorisés peuvent présenter des demandes de financement pour soutenir la prestation d'un grand éventail de services destinés à aider les jeunes qui sortent du système de la protection de l'enfance (ou qui ont quitté le système) jusqu'à l'âge de 25 ans, y compris des soutiens financiers, l'accès à l'éducation, au logement, et des services de santé et de bien-être⁵.

De manière plus générale, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ont souligné l'obligation et la responsabilité distinctes du gouvernement fédéral de remédier aux inégalités auxquelles les enfants et les jeunes autochtones ont été confrontés au sein du système de la protection de l'enfance et en dehors de ce dernier. Les enfants autochtones sont fortement surreprésentés dans le système de la protection de l'enfance et connaissent de plus faibles résultats dans de nombreux domaines sociaux, économiques et de bien-être⁶.

En adoptant la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, des Inuits et des Métis*, le gouvernement fédéral a reconnu la compétence inhérente des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille. Cette reconnaissance, ainsi que celle que le Canada a l'obligation distincte de veiller à ce que les jeunes autochtones soient soutenus lorsqu'ils quittent le système de la protection de l'enfance, a entraîné les défenseurs à demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour garantir la cohérence des financements et des approches, d'adopter des normes nationales qui donnent la priorité à la fourniture d'un soutien holistique et adapté à la culture des jeunes autochtones, et d'étendre le principe de Jordan (qui vise à garantir que les enfants des Premières nations peuvent accéder aux services publics normalement disponibles pour les autres enfants canadiens sans refus de service, retards ou interruptions liés à leur statut de membre des Premières nations) au-delà de l'âge de 18 ans⁷.

⁵ Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#); Gouvernement du Canada (2022) [Post-majority support services for First Nations youth and young adults](#)

⁶ Nichols et al. (2017) [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#).

⁷ Doucet, M. et Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada: Policy Brief](#); Nichols et al. (2017) [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#); Assemblée des chefs du Manitoba (2022) [AMC Statement on CHRT Order and its Impact on Jordan's Principle for First Nations in Manitoba](#)

Politiques et législation provinciales et territoriales

LÉGISLATION ET LIMITES D'ÂGE

Les provinces et territoires du Canada ont légiféré sur la limite d'âge à laquelle les jeunes ne sont plus admissibles aux services de la protection de l'enfance, qui varie entre 16 et 19 ans selon les juridictions. Bien que la plupart des provinces et territoires offrent une certaine forme de soutien continu aux jeunes lorsqu'ils atteignent cette limite d'âge, ces soutiens prolongés ne sont pas légiférés et exigent généralement que les jeunes fassent une demande et répondent à des normes d'admissibilité bien définies.⁸

La pandémie de COVID-19 a conduit la plupart des provinces et territoires à établir des moratoires temporaires sur les sorties du système de la protection de l'enfance en raison du seuil d'âge, ces derniers ayant reconnu que la pandémie exacerberait les défis auxquels les jeunes qui quittent le système de la prise en charge faisaient face. À la suite de la pandémie, certaines provinces et certains territoires ont pris des mesures additionnelles pour accroître les options de soutien allouées aux jeunes qui avaient atteint le seuil d'âge du système de la prise en charge de la protection de l'enfance. Par exemple :

- **Colombie-Britannique** – L'âge limite d'accès aux soutiens à la transition est passé de 24 à 27 ans, et l'âge auquel les jeunes peuvent rester dans leur placement est passé de 18 à 21 ans. La Colombie-Britannique a également indiqué qu'en 2024, le gouvernement poursuivra les changements législatifs afin d'élargir l'éligibilité aux soutiens à la transition.
- **Ontario** – Augmentation de 21 à 23 ans de l'âge limite pour bénéficier d'un soutien continu.

L'augmentation des seuils d'âge pour l'aide aux jeunes quittant le système de la prise en charge est une mesure importante qui correspond à la recherche sur les expériences et les résultats des jeunes quittant le système de la prise en charge. En même temps, certains défenseurs et experts ont fait valoir que le simple fait de repousser les limites d'âge n'est pas suffisant pour soutenir efficacement les jeunes, et que les limites d'âge devraient être entièrement remplacées par un système basé sur l'état de préparation, qui fonde les délais sur l'état de préparation des jeunes à la transition vers l'âge adulte⁹.

DROITS ET PROTECTION DES JEUNES

Les juridictions reconnaissent de plus en plus l'importance de veiller à ce que les jeunes qui sortent de la protection de l'enfance bénéficient de droits et de protections juridiques adéquats, adaptés à leur stade de développement. Actuellement, toutes les provinces et tous les territoires du Canada disposent de

⁸ Shewchuk et al. (2020) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#); Hyslop, K. (2023). [How BC Can Better Support Youth Aging out of Foster Care](#). The Tyee

⁹ Doucet, M. et Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge (2020) [A Long Road Paved with Solutions: 'Aging out' of care reports in Canada](#); Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#)

fonctionnaires indépendants de la législature (qu'il s'agisse d'un défenseur des enfants, d'un représentant ou d'un médiateur) qui ont pour mandat de promouvoir les droits de l'enfant. Les défenseurs des droits de l'enfant ont fait valoir qu'en plus de veiller à ce que les jeunes sachent comment contacter ces représentants en cas de besoin, les juridictions devraient envisager de nommer un défenseur des droits de l'enfant spécialisé qu'ils pourraient contacter de manière indépendante pour défendre leurs intérêts, et de veiller à ce que les jeunes aient accès à des avocats spécialisés dans le logement et à une représentation juridique¹⁰.

POLITIQUES ET PROGRAMMES DE TRANSITION

De plus en plus, les juridictions canadiennes introduisent de nouvelles politiques et de nouveaux programmes spécifiquement conçus pour soutenir les jeunes qui quittent le système de la prise en charge dans leur transition vers l'âge adulte. Souvent, cela signifie une poursuite des soutiens que les jeunes recevaient lorsqu'ils étaient pris en charge, en les adaptant ou en les complétant pour les aider à préparer leur sortie du système.¹¹ Cette tendance est conforme à ce qui se passe au niveau international, avec de plus en plus de juridictions qui introduisent de nouvelles politiques axées spécifiquement sur le soutien aux jeunes qui quittent le système de la prise en charge. Certaines juridictions internationales, et en particulier en Europe, sont allées au-delà de la simple mise à disposition de ces soutiens, en rendant obligatoire ou en garantissant un niveau minimum de soutien pour ceux qui quittent le système de la prise en charge, sans exiger des jeunes qu'ils fassent une demande et qu'ils remplissent des critères d'admissibilité pour pouvoir recevoir ces soutiens. De plus, certaines juridictions ont commencé à fournir des soutiens aux jeunes en transition par l'intermédiaire des systèmes de services à la jeunesse, plutôt que de continuer à les soutenir par l'intermédiaire du système de la protection de l'enfance.

L'annexe A présente des exemples de politiques et de programmes axés sur les mesures de soutien à la transition au Canada et dans d'autres pays. Ces politiques et programmes soulignent l'attention croissante portée sur la nécessité d'un soutien complet et individualisé pour les jeunes lors de leur transition hors du système de la protection de l'enfance, y compris :

- **des soutiens financiers complets garantis** qui veillent à ce que les jeunes soient au-dessus du seuil de la pauvreté et bénéficient de comptes bancaires, d'un accès à des fonds d'urgence et d'autres soutiens¹²

¹⁰ Doucet, M. & National Council of Youth in Care Advocates. (2021). [Equitable Standards for Transitions to Adulthood for Youth in Care](#). Child Welfare League of Canada

¹¹ Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#)

¹² Doucet, M. et Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada](#). Ligue pour le bien-être de l'enfance au Canada; Bowie, A., Hamid, J. et Murphy, C. (2021). [Aging Out Without a Safety Net: Addressing the Economic Insecurity of Young Women+ Aging out of the Canadian Child Welfare System](#). Conseil d'adoption du Canada.

- **une approche cohérente de l'évaluation et de la planification** de la transition qui garantit que les forces, les risques et les besoins des jeunes sont évalués de manière approfondie et que les jeunes disposent d'un plan de transition solide qui reflète leur voix et leurs choix¹³
- **des travailleurs sociaux chargés** des transitions qui travailleront de pair avec les jeunes pour planifier leur transition, en reconnaissant que les travailleurs sociaux qui ont été impliqués dans le retrait des enfants de leur famille ne sont pas les mieux placés pour les aider à établir les liens et les soutiens dont ils ont besoin au cours de leur transition¹⁴

Transposer la politique en pratique

Une fois que les gouvernements ont élaboré de nouvelles politiques ou modifié les politiques existantes pour mieux soutenir les jeunes en transition, le travail ardu de mise en œuvre de ces politiques commence.

MISE EN OEUVRE

Il y a souvent un fossé entre les politiques telles qu'elles sont rédigées et leur mise en œuvre dans la prestation des services de première ligne. Cela signifie que les jeunes peuvent connaître des expériences différentes en matière de services, même au sein d'une même province ou d'un même territoire, et peuvent être plus ou moins au courant des soutiens auxquels ils ont droit¹⁵. Les experts ont également fait valoir que les procédures de demande et les conditions d'admissibilité actuelles pour les soutiens permanents peuvent créer des obstacles en renforçant les stigmates et en obligeant les jeunes à demander de l'aide aux mêmes systèmes qui ne les ont pas toujours servis efficacement¹⁶.

Les personnes interrogées ont fait part de quelques stratégies potentielles pour assurer une mise en œuvre plus cohérente et plus efficace des services et des soutiens, notamment des efforts systématiques de gestion du changement qui impliquent le personnel de première ligne chargé de la prestation des services et les partenaires communautaires à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique, des procédures de demande simplifiées et la fourniture d'orientations politiques claires et d'informations facilement accessibles sur les services et les soutiens disponibles.

¹³ Nichols et al. (2017) [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#); Shewchuk et al. (2021) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#)

¹⁴ Article de l'université York; Nichols et al. (2017) [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#)

¹⁵ Shewchuk et al. (2021) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#)

¹⁶ Osgoode, D.W., Foster, M.E. et Courtney, M.E. (2010). [Vulnerable Populations and the Transition to Adulthood](#). CYC-Online 136.

COLLABORATION ET RESPONSABILITÉ

Le gouvernement et la communauté ont tous deux des rôles essentiels à jouer dans le soutien des jeunes en transition, et aucun des deux ne sera en mesure de résoudre seul les défis auxquels les jeunes doivent faire face. De nombreux experts et défenseurs ont fait valoir qu'une collaboration et une intégration accrues entre les secteurs sont nécessaires pour tirer parti des forces de chaque secteur, éliminer les lacunes dans les services et veiller à ce que le gouvernement et la communauté soient responsables des besoins des jeunes (plutôt que des mandats du système).

Les personnes interrogées ont suggéré de nombreuses stratégies potentielles pour assurer une meilleure collaboration intersectorielle et une plus grande responsabilité au niveau des transitions hors de la protection de l'enfance, y compris :

- des ententes harmonisées de gestion de cas et de partage des informations entre le système de la protection de l'enfance et les partenaires communautaires travaillant avec les jeunes vulnérables;
- davantage de consultations avec les partenaires communautaires pour s'assurer que les nouveaux programmes gouvernementaux s'appuient sur les forces et l'expertise des partenaires communautaires qui travaillent déjà avec les jeunes vulnérables et ne répètent pas ou ne reproduisent pas leurs efforts;
- des approches plus souples de financement des services qui réduisent les barrières lors de l'admission et permettent aux prestataires de services de travailler avec les jeunes personnes en s'axant sur les jeunes;
- l'adoption de normes communes de responsabilité qui donnent la priorité aux besoins des jeunes et garantissent que tous les organismes travaillant avec les jeunes partagent la responsabilité de connecter les jeunes aux services et soutiens pertinents.¹⁷ La Dre Melanie Doucet et le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge ont déjà mis au point un ensemble de normes communes et un modèle d'évaluation visant à garantir des transitions équitables pour les jeunes qui sortent du système de la prise en charge (voir l'Encadré 2 pour plus de renseignements).

Encadré 2 : Normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge

Les [Normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge](#) ont été mises au point par la Dre Melanie Doucet et le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge dans le cadre d'un effort de collaboration au niveau local visant à comprendre quels sont les besoins des jeunes pris en charge lors de leur transition vers l'âge adulte. Les normes intègrent les connaissances

¹⁷ Doucet, M. (2022) [Modèle d'évaluation des normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge](#). Ligue pour le bien-être de l'enfance au Canada.

et les contributions de jeunes de partout au Canada ayant une expérience vécue. Elles sont conçues pour être utilisées par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ainsi que par les agences de la protection de l'enfance afin d'aligner les types et les niveaux de soutien qu'ils fournissent sur les besoins des jeunes lorsqu'ils quittent le système de la protection de l'enfance et ce, en veillant à ce que les jeunes aient accès aux mêmes possibilités que leurs pairs qui n'ont pas eu d'implication avec le système de la protection de l'enfance.

La Dre Doucet et le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge ont également élaboré un [Modèle d'évaluation des normes équitables](#) conçu pour aider les gouvernements et les agences à évaluer leur fidélité aux normes équitables et à mettre sur pied des plans d'action pour combler les lacunes.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Un des éléments clés d'une mise en œuvre réussie est de s'assurer que les systèmes qui fourniront les programmes et les services ont la capacité de le faire efficacement. Cela comprend fournir des ressources adéquates pour employer, former et développer continuellement une main-d'œuvre capable de servir efficacement les jeunes lors de leur transition hors du système de la prise en charge. Par exemple, les gouvernements commencent à fournir une formation aux travailleurs spécialisés dans la transition qui se concentre sur le développement des jeunes, la prestation de services axés sur les jeunes et l'établissement de relations. Les agences de services communautaires qui travaillent avec cette population ont également besoin d'un financement et d'un soutien adéquats pour s'assurer qu'elles disposent des capacités nécessaires pour travailler avec les jeunes vulnérables. Lors d'entrevues, les prestataires de services ont donné plusieurs exemples de domaines dans lesquels ils aimeraient continuer à renforcer leurs capacités : la pratique réflexive, les comptes rendus cliniques, la connaissance de l'histoire du colonialisme et de son héritage permanent dans le système de la protection de l'enfance, ainsi que la formation et la gestion du changement axées sur le soutien aux jeunes pour qu'ils puissent établir ou rétablir des liens avec les membres de leur famille et d'autres adultes qui s'occupent d'eux.

Pratique

Les jeunes qui font la transition hors du système de la protection de l'enfance peuvent avoir besoin de soutiens pour répondre à divers besoins sociaux, de santé, financiers et autres.

Logement

Nous savons qu'il existe des liens étroits et bien documentés entre l'intervention des services de la protection de l'enfance et l'instabilité du logement et l'itinérance, il est donc essentiel de veiller à ce que les jeunes qui quittent le système de la protection de l'enfance soient mis en relation avec un logement sûr, sécuritaire et stable.

Les experts ont suggéré qu'en plus de fournir un soutien financier direct pour le logement et un soutien pour naviguer les options de logement, les jeunes devraient continuer à avoir la possibilité de vivre avec les parents d'accueil et de leur rendre visite. Ils devraient également avoir accès à des logements subventionnés, à des logements de transition et à d'autres types de logements qui leur conviennent et qui garantissent la stabilité et la sécurité de leur situation de logement¹⁸. Les personnes interrogées ont affirmé que le soutien aux organismes sans but lucratif pour l'acquisition de logements abordables réservés aux jeunes en transition est un autre outil potentiel qui pourrait aider les jeunes à obtenir un logement durable.

Une approche prometteuse pour aider les jeunes en transition à répondre à leurs besoins en matière de logement consiste à adapter l'approche Logement d'abord pour les jeunes (HF4Y) spécifiquement pour les jeunes qui quittent le système de la prise en charge¹⁹. Le projet de démonstration Free 2 B, codirigé par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et WoodGreen Community Services, a mis ce modèle à l'épreuve à Toronto. Le projet soutenait les jeunes qui quittaient le système de la protection de l'enfance en leur offrant des suppléments au loyer, une aide à la recherche d'un logement et un soutien au développement des compétences essentielles nécessaires pour réussir sur le marché du logement. Le projet privilégie également un petit nombre de cas et beaucoup de temps consacré à chaque jeune afin qu'il puisse établir des relations solides avec le personnel²⁰.

¹⁸ Doucet, M. et le Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge (2021). [Equitable Standards for Transitions to Adulthood for Youth in Care](#)

¹⁹ Gaetz, S., Walter, H. et Story, C. (2021). VOICI Logement d'abord pour les jeunes. [1^e partie – Un guide de modèle de programme](#). Toronto, Ont. : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance; Gaetz, S., Walter, H. et Borato, M. (2021). VOICI Logement d'abord pour les jeunes, [2^e partie – Guide opérationnel](#). Toronto, Ont. : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

²⁰ Remand et Wexler (2019) [Free 2 Be in Action! How Housing First for Youth is Supporting Youth Transitioning from Care in Toronto](#) Rond-point de l'itinérance, Observatoire canadien sur l'itinérance.

Éducation et développement des compétences

Les jeunes qui ont eu recours au système de la protection de l'enfance ont généralement un niveau d'éducation plus faible, des taux de chômage et de sous-emploi plus élevés, des revenus plus faibles, des taux de pauvreté plus élevés et sont plus susceptibles de dépendre de l'aide sociale²¹. Plusieurs études ont montré que la majorité des jeunes placés en famille d'accueil n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires²².

Bon nombre de juridictions offrent une aide financière directe pour l'éducation des jeunes en transition, et d'autres organisations fournissent également un soutien financier et d'autres types d'aide²³. Les établissements d'enseignement supérieur proposent leurs propres programmes de bourses ou de dispenses de frais de scolarité et certains offrent des services de soutien et des ateliers supplémentaires pour aider les jeunes anciennement pris en charge à réussir leur parcours éducatif²⁴.

Les experts et les défenseurs des droits ont souligné des idées supplémentaires afin d'assurer que les jeunes en transition hors de la prise en charge puissent bénéficier de l'éducation complète et du soutien au développement professionnel dont ils ont besoin, ce qui comprend²⁵ :

- une coordination avec les systèmes d'éducation publique afin d'encourager l'engagement des étudiants et de veiller à ce que les jeunes puissent finir l'école secondaire;
- un soutien intégral des parcours post-secondaires ainsi qu'à d'autres possibilités de développement professionnel et de formation;
- des soutiens spécialisés tels que le tutorat, l'orientation professionnelle, la recherche d'un emploi et la navigation professionnelle.

Famille, soutiens non familiaux et relations

De nombreux jeunes qui quittent le système de la protection de l'enfance font face à des difficultés particulières pour établir ou maintenir les soutiens familiaux et sociaux positifs dont chaque jeune a besoin pour assurer sa réussite et sa stabilité. Les jeunes ont fait part de la solitude et du traumatisme qu'ils ressentent lorsqu'ils sortent du système de la prise en charge sans les liens permanents, sûrs et sains qui pourraient leur apporter les conseils, le réconfort et le soutien émotionnel dont ils ont besoin

²¹ Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#)

²² Rutman, D., Hubberstey, C., Hume, S. (2014) [Avoiding the Precipice: An Evaluation of Aunt Leah's Link Program in Supporting Youth from Foster Care](#). Victoria : Université de Victoria

²³ Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (s.d.) [Access financial support for your education journey](#); Ontario Education Championship Team (n.d.) [About Us](#)

²⁴ Agrba, L. (2021) [Levelling the post-secondary playing field for former youth in care](#). Maclean's.

²⁵ Rond-Point de l'itinérance (2014) [Transitions from Child Protection](#). Observatoire canadien sur l'itinérance; Doucet, M. et Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada](#)

pour franchir les prochaines étapes²⁶. Certains praticiens s'évertuent de plus en plus à travailler avec les jeunes pour établir ou rétablir des liens sains et stables afin qu'ils puissent bâtir les fondations nécessaires pour la transition vers l'âge adulte. Lors des entrevues, les praticiens ont noté que le fait de se concentrer sur la famille et les relations est également un moyen pour les travailleurs de la protection de l'enfance de maximiser leur impact en s'assurant que les jeunes avec lesquels ils travaillent sont en contact avec les soutiens permanents et continus dont ils ont besoin pour réussir – des soutiens qu'un travailleur individuel ne serait pas en mesure de fournir à ces jeunes de manière continue.

Il existe plusieurs exemples prometteurs d'organisations et d'initiatives qui aident les jeunes à établir des liens stables et sains avec leur famille et d'autres adultes bienveillants. Changer de direction, qui est codirigé par Vers un chez-soi Canada et l'Observatoire canadien sur l'itinérance, a développé et travaille à intégrer le cadre de Soutiens familiaux et naturels (FNS) dans tous ses efforts pour prévenir l'itinérance chez les jeunes. Cela comprend un projet de démonstration qui vise spécifiquement à aider les jeunes à entrer en contact avec les membres de leur famille et d'autres adultes qui les soutiennent de manière sûre et constructive²⁷. StepStones for Youth est un organisme à but non lucratif à Toronto qui travaille avec des jeunes pris en charge ou en transition afin d'identifier, de construire et d'entretenir des réseaux de soutien sur lesquels les jeunes peuvent compter longtemps après avoir quitté la prise en charge²⁸. Aux États-Unis, l'approche Family Finding est un projet de santé publique axé sur la mise en place et le maintien d'un réseau de soutien familial pour les jeunes qui ont été placés en dehors de leur foyer et de leur communauté²⁹.

Culture et spiritualité

Il est important d'aider les jeunes à se rapprocher de leur culture et de leur spiritualité pour favoriser leur bien-être et leur développement. Historiquement, les besoins culturels n'ont généralement pas été une priorité pour les prestataires de services travaillant avec les jeunes pris en charge ou sortant de la protection de l'enfance. Les experts et les défenseurs des droits ont demandé aux prestataires de services d'aider les jeunes à se rapprocher de leur nation/communauté d'origine, afin de s'assurer qu'ils ont accès à leur histoire familiale et de leur fournir des liens vers des programmes et des services culturels. Les jeunes autochtones devraient avoir la possibilité de pratiquer des guérisons axées sur la terre, et tous les jeunes devraient avoir la possibilité de se connecter à leur langue maternelle et à leur communauté d'origine et recevoir un soutien pour rechercher leurs identités³⁰.

²⁶ Bowie et al. (2021). [Aging Out Without a Safety Net: Addressing the Economic Insecurity of Young Women+ Aging out of the Canadian Child Welfare System](#).

²⁷ Borato, M., Gaetz, S. et McMillan, L. (2020). [Soutiens familiaux et naturels : un cadre pour améliorer le réseau de soutien des jeunes](#). Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

²⁸ Family Finding (s.d.) [About Family Finding](#)

²⁹ Doucet, M., & Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada](#)

³⁰ Threshold Housing Society (2023). [Ready or Not'23: Culture, Spirituality and Wellbeing](#)

Il existe quelques exemples prometteurs de prestataires de services qui travaillent avec des jeunes en transition pour les aider à se rapprocher de leur culture et de leur spiritualité. Par exemple, la Threshold Housing Society, un organisme de Victoria axé sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes, a ajouté à son personnel un défenseur du bien-être des Autochtones qui travaille à relier les jeunes autochtones ayant vécu dans le système de placement familial à leurs origines culturelles en établissant des liens avec les communautés autochtones urbaines et les Gardiens du savoir autochtone. Les individus interrogés dans le secteur communautaire ont également fait part de plusieurs approches qu'ils utilisent pour intégrer une perspective culturelle à leurs programmes, notamment en mettant en place un conseil des Aînés et en invitant des Gardiens du cercle autochtones à établir des liens avec les jeunes autochtones avec lesquels ils travaillent.

Santé et bien-être

Les jeunes qui quittent le système de la prise en charge ont tendance à avoir de mauvais résultats en matière de santé physique et mentale et à avoir des difficultés à accéder aux soins de santé.³¹ De nombreuses juridictions offrent des prestations de santé aux jeunes quittant le système de la prise en charge, y compris des prestations spécifiquement destinées aux services de santé mentale tels que la thérapie et le conseil. Cependant, l'accès aux services est inégal au Canada. Les experts ont demandé aux gouvernements de veiller à ce que tous les jeunes qui quittent les soins aient accès à des services de santé mentale à long terme, accessibles et abordables, fournis par des professionnels formés aux soins tenant compte des traumatismes et au développement des jeunes.³²

Compétences de vie et autonomisation

Beaucoup de jeunes qui sortent du système de la protection de l'enfance n'ont pas reçu le même niveau de soutien que les autres jeunes lorsqu'il s'agit d'acquérir des compétences pratiques et les connaissances nécessaires pour passer à l'âge adulte. Aux États-Unis, des programmes de vie autonome ont mis l'accent sur l'acquisition de compétences pratiques visant l'autosuffisance (telles que faire la cuisine, le nettoyage, la rédaction d'un curriculum vitae et l'établissement d'un budget). L'on a trouvé que l'efficacité de ces programmes est mitigée puisque certains experts estiment qu'ils doivent être complétés par des services qui sont plus axés sur les relations et sur le développement des compétences sociales et émotionnelles³³.

³¹ Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#)

³² Bowie, et al. (2021). [Aging Out Without a Safety Net: Addressing the Economic Insecurity of Young Women+ Aging out of the Canadian Child Welfare System.](#)

³³ Doucet et al. (2018). [Relationships Matter for Youth 'Aging Out' of Care.](#) Montreal : Université McGill.

Certains prestataires de services, conscients des limites des programmes traditionnels de vie autonome, se sont efforcés de mettre au point des programmes de préparation à la vie active qui vont au-delà des compétences de vie et se concentrent sur les multiples compétences et attributs qui lanceront les jeunes sur le chemin de la réussite. Un exemple prometteur est le programme My Life en Californie, qui offre aux jeunes qui quittent le système de la protection de l'enfance un soutien relationnel, un accompagnement en matière de compétences d'autorégulation, des activités expérientielles et des liens avec les pairs aux jeunes pendant 9 à 12 mois³⁴.

Encadré 3 : Aborder plusieurs dimensions de besoins

Il y a de plus en plus de preuves qui démontrent que la manière la plus efficace de répondre aux besoins de soutien des jeunes en transition est de mettre en place des programmes holistiques qui abordent simultanément plusieurs dimensions des besoins, plutôt que de cibler des domaines spécifiques (p. ex., l'emploi, l'aide au logement). Un examen des meilleures pratiques internationales pour les jeunes quittant le système de la prise en charge a conclu que les programmes et les politiques qui tiennent compte de l'interconnexion des besoins des jeunes ont le plus de chances de réussir³⁵. Lors des entretiens, les praticiens ont souligné l'importance de comprendre l'ensemble des besoins des jeunes et de collaborer avec d'autres systèmes et prestataires de services afin de les mettre en contact avec les services pertinents au bon moment.

Recherche

La recherche et l'évaluation sont essentielles pour concevoir et perfectionner les politiques et les pratiques visant à soutenir les jeunes efficacement lorsqu'ils quittent le système de la protection de l'enfance.

Comprendre la transition à l'âge adulte des jeunes

Les politiques et les pratiques axées sur les transitions depuis la protection de l'enfance doivent être éclairées par une compréhension fondée sur les preuves de la manière dont les jeunes passent à l'âge adulte. Les personnes interrogées ont noté que la recherche sur la protection de l'enfance a toujours été déconnectée de la recherche en psychologie de développement sur les transitions vers l'âge adulte. Ces recherches ont démontré que le cerveau des adolescents continue à se développer et à acquérir

³⁴ Powers, L. E., Geenen, S., Powers, J., Pommier-Satya, S., Turner, A., Dalton, L. D., Drummond, D., Swank, P. et d'autres membres du Research Consortium to Increase the Success of Youth in Foster Care. (2012). My Life: Effects of a longitudinal, randomized study of self-determination enhancement on the transition outcomes of youth in foster care and special education. *Children and Youth Services Review*, 34(11), 2179–2187.

³⁵ Reid, C. (2007). The transition from state care to adulthood: international examples of best practices. *New Directions for Youth Development* (113): 33-49; Sansone et al. (2020) [Children Aging Out of Care](#)

d'importantes capacités cognitives et de régulation émotionnelle jusqu'au milieu ou la fin de la vingtaine. Au cours de cette période, les jeunes ont besoin à la fois d'un soutien continu et de possibilités d'action, de choix et de leadership, pour assurer un développement sain³⁶.

Il est également important d'envisager les transitions dans le contexte des tendances sociologiques. Dans des pays comme le Canada, la plupart des jeunes vivent avec leur famille et/ou comptent sur elle pour les soutenir pendant des périodes beaucoup plus longues que par le passé. En 2021, 35,1 % des jeunes adultes canadiens âgés entre 20 et 34 ans vivaient avec au moins un de leurs parents³⁷. Les avantages financiers, émotionnels et sociaux qui découlent de ce soutien continu ne sont pas à la portée de la plupart des jeunes quittant le système de la prise en charge et qui sont censés devenir autonomes beaucoup plus tôt.

Résultats et parcours des jeunes quittant les systèmes de soins

Une grande partie de la recherche actuelle dans le domaine des transitions des jeunes s'est concentrée sur la documentation des résultats des jeunes quittant la prise en charge, par rapport aux résultats de l'ensemble de la population des jeunes. Ces recherches, tant canadiennes qu'internationales, ont clairement montré que les jeunes quittant les systèmes de prise en charge ont des résultats sociaux, économiques et sanitaires nettement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population des jeunes.

Ces recherches sont importantes pour démontrer qu'il faut faire plus pour soutenir les jeunes quittant la protection de l'enfance. Cependant, de plus en plus de chercheurs et d'autres experts réclament davantage de recherches sur les parcours divers et nuancés des jeunes au fil du temps lorsqu'ils quittent la protection de l'enfance, y compris ceux qui obtiennent des résultats positifs. Les personnes interrogées ont fait remarquer que l'accent mis sur les résultats négatifs de ceux qui quittent la protection de l'enfance a augmenté la stigmatisation dont ces jeunes font déjà l'objet. Elles ont fait remarquer que nous avons besoin de plus de recherches sur des questions telles que :

- Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection associés aux résultats spécifiques des jeunes ?
- Comment les expériences vécues pendant la prise en charge influencent-elles les parcours et les résultats après la prise en charge ?
- Quels sont les atouts les plus importants que les jeunes devraient acquérir pour faciliter leur transition ?

³⁶ Poirer et al. (2020). « Ensuring young people flourish: Applying the Science of Adolescent Development through the Jim Casey Youth Opportunities Initiative. » Child Welfare League of America

³⁷ Statistique Canada (2022) Plafonnement de la proportion des jeunes adultes vivant avec leurs parents de 2016 à 2021.

- Quels sont les soutiens à la transition existants, comment sont-ils fournis et comment sont-ils vécus par les jeunes ?
- Comment les expériences et les résultats des jeunes qui quittent la prise en charge varient-ils (en fonction de l'âge, du genre, de la race et de l'ethnie, etc.) et comment les soutiens peuvent-ils être conçus pour tenir compte de ces variations ?

Quelques exemples importants de recherche au Canada commencent à bâtir notre base de connaissances sur les différents parcours et résultats des jeunes quittant le système de la prise en charge, et sur la manière dont les interactions avec les différents systèmes et politiques affectent ces trajectoires :

- *Sans domicile* : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes mené par l'Observatoire canadien sur l'itinérance en partenariat avec Vers un chez-soi Canada, a démontré les liens évidents entre l'implication dans le système de la protection de l'enfance et l'itinérance chez les jeunes⁴⁰. Un article récent utilisant les données de l'étude Sans domicile de 2019 explore les circonstances de vie et les résultats des jeunes ayant accédé aux services d'aide aux sans-abri et ayant également des antécédents en matière de protection de l'enfance, en identifiant les principaux facteurs de risque et les expériences en matière d'aide à la transition⁴¹.
- Une étude sur l'avenir des jeunes placés au Québec (*Study on the Future of Placed Youth in Quebec*) a combiné des entretiens avec un échantillon représentatif de jeunes (environ 1 000 individus) sur une période de trois ans, avec l'analyse de données administratives, pour comprendre les parcours et les résultats des jeunes quittant les services de la protection de l'enfance. L'étude a démontré les liens évidents entre l'intervention des services de la protection de l'enfance et l'itinérance (près de la moitié des jeunes de l'étude ont connu l'instabilité du logement et 20 % ont connu au moins un épisode d'itinérance)⁴².
- Une étude en cours en Nouvelle-Écosse, financée par Changer de direction, suit une large cohorte de jeunes durant la transition des services de la protection de l'enfance en utilisant une approche de méthodes mixtes. (*Youth Transition from Child Welfare to Precarious Living Conditions: A Mixed Methods Longitudinal Study of Risk and Protective Factors in Nova Scotia*).
- Les chercheurs ont documenté les inégalités structurelles auxquelles sont confrontés les enfants et les jeunes autochtones impliqués dans le système de la protection de l'enfance, notamment leur surreprésentation dans les services de la protection de l'enfance et la prestation inéquitable de services aux enfants des Premières nations⁴³. L'action en justice intentée avec succès par la Dre Cindy Blackstock pour remédier aux inégalités de services pour les enfants des Premières nations a abouti à ce que le gouvernement fédéral soit tenu d'indemniser les adultes des Premières nations sortant du système de la protection de l'enfance et ayant été lésés par un système de protection de l'enfance sous-financé⁴⁴.
- Des chercheurs ont collaboré avec des jeunes ayant vécu l'itinérance afin d'étudier comment les processus institutionnels et bureaucratiques complexes et les lacunes dans les services associés au système de la prise en charge et aux systèmes de services connexes ont des conséquences

négligentes pour les jeunes quittant le système de la prise en charge. Ces travaux ont mis en évidence l'importance de la collaboration et de la coordination des systèmes pour garantir que les jeunes bénéficient des soutiens dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin⁴⁵.

Recueil et utilisation des données

La disponibilité de données plus complètes et comparables sur cette population est un facteur important permettant de mener davantage de recherches sur les jeunes en transition depuis le système de la protection de l'enfance, en particulier des recherches longitudinales qui suivent les parcours et les résultats des mêmes jeunes au fil du temps. Le Canada ne dispose actuellement d'aucune source de données fédérales permettant de suivre les jeunes ayant quitté le système de la prise en charge, et la collecte et la qualité des données sur les jeunes qui atteignent le seuil d'âge du système de la protection de l'enfance sont également inégales d'une province ou d'un territoire à l'autre. Par conséquent, nous ne disposons pas de réponses définitives à des questions fondamentales telles que le nombre de jeunes qui quittent le système de la protection de l'enfance chaque année, leurs caractéristiques démographiques et les soutiens auxquels ils ont accès³⁸.

Les experts ont fait valoir qu'il fallait faire davantage pour utiliser les données existantes collectées par le système de la protection de l'enfance, ainsi que d'autres sources de données administratives, afin de suivre les parcours et les résultats des jeunes. La *Stratégie de recherche axée sur le patient*, un projet de données à grande échelle financé par le gouvernement fédéral, va déjà dans ce sens en soutenant les efforts des provinces et des territoires pour relier et utiliser différentes sources de données administratives au sein de leurs juridictions afin de suivre les résultats à long terme. Le projet soutient également les efforts initiaux visant à relier les données entre les juridictions afin de répondre aux questions de recherche au niveau pancanadien.³⁹

Évaluation des programmes

Les programmes axés spécifiquement sur le soutien aux jeunes quittant le système de la prise en charge ont le potentiel de modifier leurs parcours et leurs résultats, mais il existe des lacunes dans la base de connaissances sur l'efficacité de ces programmes. Lors des entretiens, les praticiens ont fait part de leur intérêt pour l'évaluation des innovations en matière de programmes et de services qu'ils utilisent pour soutenir les jeunes afin de déterminer leur efficacité, mais ils manquent souvent de ressources pour investir dans ces évaluations.

Les évaluations existantes des programmes destinés aux jeunes en transition ont donné des résultats mitigés. Une récente étude systématique des programmes et services de vie autonome pour les jeunes

³⁸ Bowie, A., Hamid, J. & Murphy, C. (2021). [Aging Out Without a Safety Net: Addressing the Economic Insecurity of Young Women+ Aging out of the Canadian Child Welfare System](#). Adoption Council of Canada.

³⁹ Ibid.

en transition a révélé que la plupart des programmes avaient des effets positifs limités⁴⁰. Cela souligne la nécessité d'une évaluation rigoureuse de certaines des approches politiques et programmatiques les plus novatrices adoptées au Canada, qui intègrent de nouveaux types de soutien et de nouvelles méthodes de travail avec les jeunes.

Certaines des recherches en cours et des études de démonstration financées par Changer de direction cherchent à renforcer nos connaissances sur les programmes et les services efficaces pour soutenir les jeunes en transition :

- **Free2Be : Logement d'abord pour les jeunes quittant les systèmes de la prise en charge.** Ce projet utilise un essai contrôlé aléatoire pour déterminer l'impact d'un modèle adapté de Logement d'abord pour les jeunes axé sur les jeunes quittant le système de la prise en charge.
- **Decolonizing Transitions from Care for Indigenous Youth (Décolonisation des transitions depuis la prise en charge pour les jeunes autochtones).** Ce projet suit le parcours de jeunes ayant une expérience au sein du système de la prise en charge dans le cadre d'une initiative de logement autochtone et évalue la contribution du programme à la réduction de l'itinérance au sein de ce groupe cible.

Voix et participation des jeunes

Il est essentiel de veiller à ce que la recherche soit ancrée dans l'expérience vécue des jeunes en transition, en intégrant leurs expériences et leurs points de vue à chaque étape. De plus en plus, les chercheurs trouvent des moyens de collaborer avec les jeunes pour s'assurer que ces derniers se sentent en possession de la recherche axée sur leurs résultats et leurs expériences.

Les personnes interrogées ont fait remarquer qu'un engagement important et authentique avec les jeunes tout au long du processus de recherche est un défi et que les chercheurs doivent se méfier d'une prise en compte superficielle de la voix et de l'avis des jeunes. Les jeunes doivent également être correctement rémunérés et reconnus pour l'expertise qu'ils apportent à la recherche dans ce domaine. Il est important d'inclure les personnes ayant une expérience vécue à tous les stades du processus de la recherche, en commençant par l'élaboration des programmes et des questions de recherche. Les personnes travaillant avec des jeunes autochtones ont également souligné l'importance de travailler avec des Aînés et des membres de la communauté pour guider l'engagement des jeunes et s'assurer que la recherche reflète les modes de connaissance autochtones.

⁴⁰ Doucet, M., Greeson, J.K.P., Eldeeb, N. (2022) "Independent living programs and services for youth 'aging out' of care in Canada and the US: A systematic review" *Children and Youth Services Review* vol. 142

Mobilisation des connaissances

Pour que la recherche ait un impact, il faut qu'il y ait des mécanismes spécifiques en place pour s'assurer que les enseignements sont appliqués dans la politique et la pratique. Cependant, les chercheurs universitaires reçoivent généralement peu de formation et d'assistance sur la manière de mobiliser leurs connaissances pour influencer les changements dans les programmes et les services du monde réel. Les personnes interrogées ont fait part de certains des défis auxquels les chercheurs sont confrontés lorsqu'ils souhaitent influencer les politiques et les pratiques, mais affirment aussi qu'ils ne disposent pas des compétences ou des connaissances adéquates pour le faire. Elles ont également souligné la difficulté d'aligner le processus de recherche sur les calendriers des décideurs politiques, qui souhaitent souvent obtenir rapidement des conseils et des recommandations.

Du point de vue des décideurs politiques, les personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient très intéressées par l'intégration de la recherche dans leur processus décisionnel, mais qu'elles rencontraient des difficultés lorsque la recherche n'était pas communiquée en temps utile, de manière succincte et pertinente. De nombreux chercheurs s'efforcent de surmonter ces difficultés et de trouver des moyens d'améliorer l'utilisation de leurs travaux afin de favoriser le changement pour les jeunes sortant du système de la protection de l'enfance. Par exemple, tous les projets de recherche et de démonstration *Changer de direction axés sur les jeunes quittant le système de la protection de l'enfance* comprennent des stratégies de mobilisation des connaissances visant à influencer les politiques et les pratiques.

Principes communs de soutien aux jeunes

Tout effort de changement repose sur des valeurs et des principes partagés. Ce projet de principes, qui s'appuie sur l'analyse de la littérature et les entretiens avec les informateurs clés, vise à jeter les bases communes d'une politique, d'une pratique et d'une recherche qui répondent aux besoins des jeunes qui font la transition de la prise en charge.

Soutiens familiaux et naturels

Les jeunes qui ont participé au système de la protection de l'enfance sont plus susceptibles d'avoir eu des attachements précoces perturbés, ce qui peut influencer leur capacité à nouer des relations intimes de qualité à l'adolescence et à l'âge adulte. En même temps, la famille continue souvent à jouer un rôle important pour ces jeunes, et les relations avec la famille et d'autres personnes importantes dans leur vie sont un facteur critique qui influence leur passage à l'âge adulte. Pour que les jeunes puissent s'épanouir, il est essentiel de les aider à construire un réseau de soutien sain et permanent et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour nouer des relations de qualité lors de leur passage à l'âge adulte.⁴¹

La voix, le choix et l'action des jeunes

La voix, le choix et l'action sont des principes essentiels pour tous les efforts visant à soutenir les jeunes vulnérables, y compris ceux sortant du système de la prise en charge. Les jeunes doivent recevoir des informations complètes sur les services et les options d'aide qui leur sont proposés, et avoir la possibilité de choisir la ligne de conduite qu'ils préfèrent. Des services et des soutiens réellement axés sur les jeunes leur permettraient également d'assumer de nouvelles responsabilités et d'essayer de nouvelles choses, tout en sachant qu'ils disposent d'un solide filet de sécurité⁴². Les jeunes doivent également participer activement à la conception et à l'évaluation des programmes d'aide à la transition des jeunes, tant au niveau gouvernemental que communautaire, et bénéficier d'un soutien pour les réseaux nationaux de jeunes pris en charge et les efforts de sensibilisation⁴³.

Développement positif des jeunes

⁴¹ Ibid.

⁴² Gaetz et al. (2021) THIS is Housing First for Youth. [Part 1 – Program Model Guide.](#); Shewchuk, et al. (2020) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#)

⁴³ Doucet, M. & Mann-Feder, V. (2021) [Supporting Equitable Transitions to Adulthood for Youth in Care in Canada](#)

Les soutiens apportés aux jeunes quittant le placement familial doivent s'inspirer d'une approche de développement positif des jeunes. Le développement positif des jeunes (PYD) est une approche holistique visant à aider les jeunes à développer leurs atouts et leurs compétences en créant un cadre de service favorable et adapté à leur développement. Les approches de développement positif des jeunes mettent l'accent sur les relations positives et offrent souvent aux jeunes la possibilité de rendre service à leur communauté. Les programmes et services qui utilisent une approche de développement personnel aident les jeunes à identifier leurs points forts et leurs intérêts personnels, à s'appuyer sur les soutiens naturels, à se fixer des objectifs et à améliorer leurs compétences en matière de résolution de problèmes⁴⁴. Pour les jeunes sortant du système de la prise en charge, l'application de l'approche de développement positif des jeunes signifie qu'ils ne sont pas pressés d'assumer les responsabilités d'un adulte avant d'être prêts sur le plan du développement, et qu'ils ne sont pas punis ou stigmatisés pour avoir commis des erreurs qui sont courantes chez les jeunes à leur stade de développement.

Prise en compte des traumatismes

Les enfants et les jeunes qui interagissent avec le système de la protection de l'enfance sont beaucoup plus susceptibles de subir un traumatisme, généralement défini comme un ensemble de circonstances ou d'expériences physiquement ou émotionnellement préjudiciables et ayant des effets négatifs durables.⁴⁵ Ce traumatisme peut survenir avant l'entrée dans le système de la prise en charge, pendant ou après la prise en charge, ou toute combinaison de ces éléments. Dans ce contexte, il est extrêmement important que les services et les soutiens destinés aux jeunes sortant du système de la prise en charge soient fournis dans une optique d'intégration des traumatismes. Les prestataires de services et les chercheurs qui travaillent avec ces jeunes doivent être en mesure de reconnaître, de comprendre, de prendre en compte et de répondre aux problèmes présents chez les survivants de traumatismes, et de réduire les pratiques susceptibles de traumatiser à nouveau les jeunes par inadvertance⁴⁶.

Réduction des méfaits

⁴⁴ Dotterweich, J. (2021). [Positive Youth Development 101](#). ACT for Youth Center for Community Action, Cornell University.

⁴⁵ Child Welfare Information Gateway (2020) [The Importance of a Trauma-Informed Child Welfare System: Issue Brief](#). Children's Bureau, Administration for Children and Families.

⁴⁶ Gaetz et al. (2021) THIS is Housing First for Youth. [Part 1 – Program Model Guide](#).; O'Donnell, C. & D'Addato, A. (2020). [Creating New Pathways to Trauma-Informed Aftercare: Policy Recommendations](#). CarePath

Certains jeunes quittant le système de la prise en charge peuvent être exposés à des risques liés à l'abus de substances et à des comportements addictifs. L'un des principes clés de l'approche Logement d'abord pour les jeunes, y compris les adaptations de ce modèle pour les jeunes quittant le système de la prise en charge, est de se concentrer sur la réduction des effets néfastes de ces comportements sans exiger l'abstinence comme condition préalable à l'obtention de services. Cette approche préconise d'avoir des conversations honnêtes avec les jeunes sur les méfaits de l'abus de substances et de la toxicomanie, et de leur offrir la possibilité d'un logement «réservé à l'abstinence» si cela correspond à leurs besoins et à leurs préférences⁴⁷. De manière plus générale, les experts ont noté que l'existence de structures et de règles inutiles dans le système de transition des jeunes peut rendre plus difficile l'accès aux services pour ceux ayant le plus besoin d'aide⁴⁸. Il est important que les services répondent aux besoins des jeunes là où ils se trouvent et réduisent la probabilité qu'ils soient complètement déconnectés des services et des aides.

Sécurité culturelle

Les services et les aides proposés aux jeunes doivent offrir un sentiment de sécurité et d'inclusion adapté à la diversité des contextes et des besoins culturels. En particulier dans les nombreux cas où des injustices systémiques ont conduit à l'inégalité et à la négligence des enfants et des jeunes issus de groupes méritant l'équité, il est essentiel que les gouvernements, les praticiens et les chercheurs placent les besoins et les expériences de ces jeunes au centre de leur travail⁴⁹. Il s'agit notamment :

- de reconnaître et de traiter l'impact des oppressions structurelles sur la situation et les résultats des jeunes, y compris les impacts historiques du colonialisme sur les communautés indigènes et le rôle des traumatismes intergénérationnels.
- de reconnaître les différentes définitions de la famille et de la prise en charge propres à chaque culture et y répondre avec sensibilité
- d'utiliser une approche fondée sur les points forts qui met l'accent sur l'identité et la culture en tant qu'atouts importants pour les jeunes lors de leur transition vers l'âge adulte.

⁴⁷ Gaetz et al. (2021) THIS is Housing First for Youth. [Part 1 – Program Model Guide](#).

⁴⁸ Shewchuk, et al. (2020) [Transition Supports to Prevent Homelessness for Youth Leaving Out-of-Home Care](#)

⁴⁹ Nichols et al. (2017) [Child Welfare and Youth Homelessness in Canada: A Proposal for Action](#).

Les principes communs décrits ici visent à clarifier les valeurs et les cadres qui devraient guider notre travail de création d'une législation, de politiques et de pratiques équitables et efficaces afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes qui quitteront le système de la prise en charge.

En conclusion

Ce symposium a été conçu pour rassembler les leaders du changement de partout au Canada qui défendent cette cause afin de diffuser les connaissances sur ce qui fonctionne, de susciter la co-création de nouvelles solutions et d'établir des partenariats durables. Ce document passe en revue les politiques, les pratiques et les recherches pertinentes afin de préparer le terrain pour ce qui va suivre. Les principes partagés concluant ce document s'appuient sur ces connaissances et fournissent des éléments de base importants qui nous aideront à travailler collectivement à la définition d'un avenir meilleur pour les jeunes quittant le système de la prise en charge.

Nous espérons que ce document constitue une introduction utile à l'état actuel des transitions du système de la protection de l'enfance. Nous attendons avec impatience vos commentaires, réflexions et idées lors du symposium.

Remerciements

Auteurs : Kelly Pasolli (Independent Policy & Research Consultant)

Éditeurs : David French (A Way Home Canada), Katie Davies Jorgensen (Making the Shift Youth Homelessness Social Innovation Lab), Emily Kellway (Making the Shift Youth Homelessness Social Innovation Lab), Stephen Gaetz (Canadian Observatory on Homelessness), Melanie Redman (A Way Home Canada).

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude au comité directeur du symposium pour ses précieux commentaires et idées qui ont contribué à façonner ce document.

Mise en page et conception : Chris Durand, Canadian Observatory on Homelessness (Hub Solutions)

Appendix A

Exemples de politiques et de programmes visant à soutenir les jeunes qui quittent le système de la prise en charge

Colombie-Britannique. En 2022, la Colombie-Britannique a mis en place un nouveau cadre provincial pour soutenir les jeunes en transition (connu sous le nom de SAJE ou Strengthening Abilities and Journeys of Empowerment). Ce cadre comprend l'introduction d'un nouveau supplément au loyer de 600 \$ par mois, la suppression des exemptions de gains pour les prestations financières, un financement accru pour les compétences de vie, la formation et les programmes culturels, l'expansion des exemptions de frais de scolarité, l'amélioration des prestations médicales et l'embauche de travailleurs de transition plus spécialisés qui peuvent aider les jeunes à se préparer et à s'orienter dans leur transition⁵⁰.

Ontario. L'Ontario a introduit le programme Ready, Set, Go au printemps 2023 afin de fournir un soutien amélioré aux jeunes sortant du système de la dep. Le programme précise les exigences en matière de planification de la transition, l'objectif étant que les jeunes commencent à discuter de leurs objectifs et à développer leurs aptitudes à la vie quotidienne entre l'âge de 13 à 15 ans. Dans le cadre du processus de planification de la transition, les travailleurs sociaux collaborent avec les jeunes pour procéder à une évaluation approfondie de leurs besoins. L'Ontario a également étendu les soutiens financiers pour les jeunes jusqu'à l'âge de 23 ans, ajusté les exemptions de revenus pour les prestations financières auxquelles les jeunes ont accès, et consacré des fonds supplémentaires pour soutenir la formation post-secondaire et l'apprentissage pour les jeunes quittant le système de la prise en charge⁵¹.

Alberta. En 2022, l'Alberta a mis en place le programme Transitions to Adulthood, qui offre un soutien social et émotionnel, un mentorat, des services de santé mentale, et aide les jeunes dans leur parcours éducatif et professionnel, grâce à des soutiens fournis par des travailleurs sociaux spécialisés. Ces nouveaux soutiens complètent les aides financières existantes dont bénéficient les jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans. L'Alberta propose également le programme Advancing Futures, qui fournit un financement et un soutien émotionnel et social aux jeunes quittant le système de la prise en charge pour poursuivre des études postsecondaires⁵².

Écosse. En Écosse, les jeunes quittent le système de la prise en charge à l'âge de 16 ans. De 16 à 19 ans, les autorités locales sont tenues d'apporter aux jeunes un soutien après la prise en charge. Après l'âge de 19 ans, les jeunes jusqu'à l'âge de 26 ans (contre 21 ans en 2015) peuvent demander un soutien après la prise en charge, et doivent faire l'objet d'une évaluation et recevoir un soutien pour répondre aux

⁵⁰ Government of British Columbia (n.d.) [SAJE \(Strengthening Abilities and Journeys of Empowerment\)](#)

⁵¹ Government of Ontario (2023) [Policy directive: CW 003-23 — Preparing Youth for Successful Transition from the Care of Children's Aid Societies](#)

⁵² Government of Alberta (n.d.) [Transition to Adulthood Program](#)

besoins non satisfaits. Les évaluations sont basées sur un ensemble d'indicateurs de bien-être connus sous le nom de SHANARRI (Safe, Healthy, Achieving, Nurtured, Active, Respected, Responsible, Included). Les soutiens fournis sont flexibles et comprennent un soutien financier pour l'éducation et la formation, ainsi que des liens avec d'autres services de santé, de logement et d'éducation. La politique fixe également des normes et des attentes pour les assistants sociaux en ce qui concerne l'établissement de relations cohérentes avec les jeunes, la fourniture d'un soutien social et émotionnel et l'implication du jeune dans l'évaluation et la planification⁵³.

Irlande. L'Irlande est l'un des rares pays à avoir mis en place une « garantie de suivi », ce qui signifie que les jeunes ont automatiquement droit à un soutien continu de la part de l'État après avoir quitté le système de la prise en charge. Les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi jusqu'à l'âge de 21 ans, ou 23 ans s'ils suivent un enseignement ou une formation à temps plein. Le soutien comprend la mise en relation avec un travailleur social ou un agent de suivi spécialisé, l'élaboration d'une évaluation des besoins et d'un plan de transition, et une subvention unique pour soutenir la vie indépendante ainsi qu'une allocation mensuelle⁵⁴.

Nouvelle-Zélande. En 2019, la Nouvelle-Zélande a créé un nouveau service de transition à l'échelle nationale pour les jeunes quittant les systèmes de soins et le système de justice pour mineurs. Le service comprend un nouveau personnel spécialisé dans le soutien à la transition, des logements accompagnés dédiés aux jeunes en transition, et des options pour des placements prolongés avec des soignants. Le service est principalement fourni par des partenaires communautaires, des iwi et des organisations Māori⁵⁵.

⁵³ Scottish Government (2016) [Guidance on Part 10 \(Aftercare\) of the Children and Young People Act](#)

⁵⁴ Tusla Child & Family Agency (n.d.) [What are aftercare services?](#)

⁵⁵ New Zealand Government (2019) [New service for young people leaving care](#)